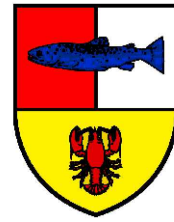


CANTON DE VAUD
COMMUNE DE CUDREFIN



PLAN DE CONSTATATION FORMELLE
DE LA NATURE FORESTIERE

selon art. 10 et 13 LFo, art 23 et 24 LVLFO

Approuvé par la Municipalité de Cudrefin dans sa séance du

Le Syndic : Richard EMMENEGGER La Secrétaire : Myriam AW

Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic : Richard EMMENEGGER La Secrétaire : Myriam AW

Adopté par le Conseil communal de Cudrefin dans sa séance du

Le Président : Pierre - Alain BECK La Secrétaire : Mélinda BECK

Approuvé par le Département compétent, Lausanne le

La Cheffe du Département

Entrée en vigueur, le

Plan établi sur la base des données cadastrales du 03.04.2023

Mandat A21801

Mensuration numérique



Avenches, le 14 juillet 2025
Jean-Marc Rey

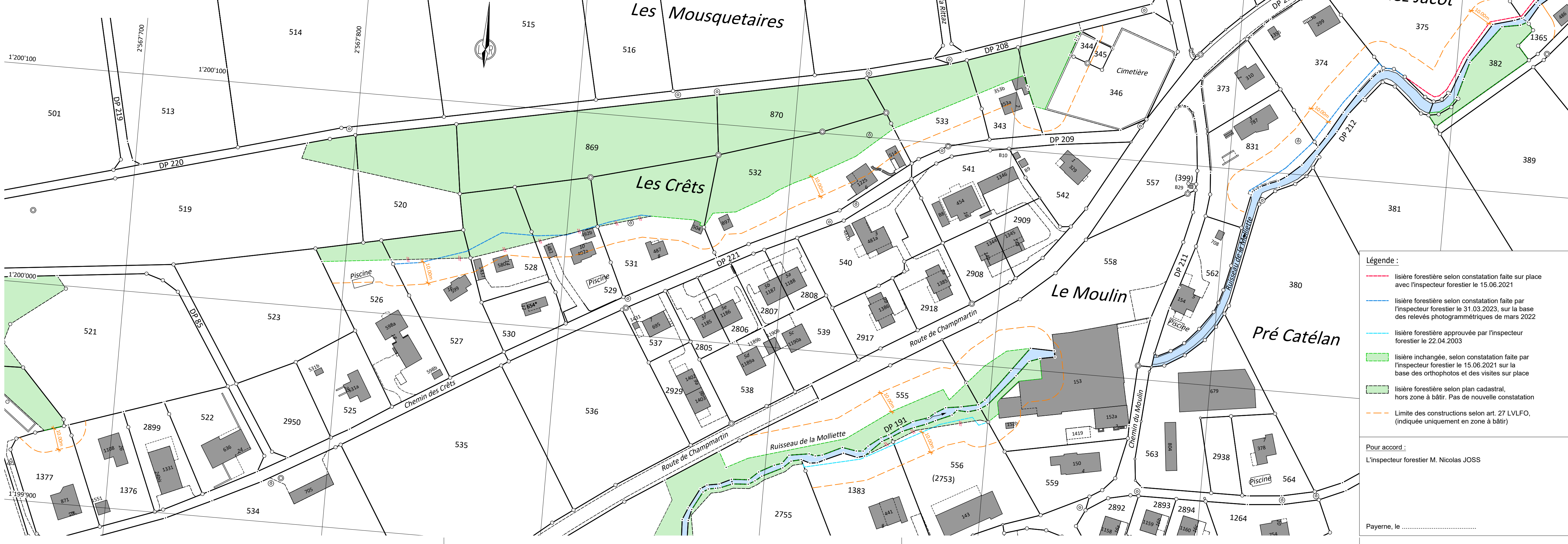


INGENIEURS ET
GEOMETRES SA
NICOD • PERRIN • PARISOD • REY
Rue du Temple 9
Tél. 026 662 41 11
1530 Payerne
payerne@nppr.ch

PLAN 8

Coordonnées moyennes : 2'567'940 / 1'200'060

Echelle 1:1000



- Légende :**
- lisière forestière selon constatation faite sur place avec l'inspecteur forestier le 15.06.2021
 - lisière forestière selon constatation faite par l'inspecteur forestier le 31.03.2023, sur la base des relevés photogrammétriques de mars 2022
 - lisière forestière approuvée par l'inspecteur forestier le 22.04.2003
 - lisière inchangée, selon constatation faite par l'inspecteur forestier le 15.06.2021 sur la base des orthophotos et des visites sur place
 - lisière forestière selon plan cadastral, hors zone à bâtir. Pas de nouvelle constatation
 - Limite des constructions selon art. 27 LVLFO, (indiquée uniquement en zone à bâtir)

Pour accord :
L'inspecteur forestier M. Nicolas JOSS

Payerne, le